



## **Tests auditifs durant la crise COVID 19 – Occitanie EST (ex LR)**

Si le dépistage néonatal de la surdité n'a pas pu être réalisé à la maternité du fait d'une sortie avant H48, la sage-femme libérale qui voit le nouveau-né collecte les données suivantes et les envoie à Mme Pascale ANTHONY ([p.anthony@perinatalite-occitanie.fr](mailto:p.anthony@perinatalite-occitanie.fr)) :

- Nom – Prénom et date de naissance de l'enfant
- Numéro de téléphone, préférentiellement, **PORTABLE** des parents

A l'arrêt de la période de confinement, les parents seront contactés par Mme Anthony pour organiser le dépistage.